

Le CNDD dénonce "la violation éhontée des droits de l'homme" au Burundi

@rib News, 19/09/2008
 DECLARATION DU CNDD A PROPOS DE LA DEGRADATION SECURITAIRE ET DE LA
 DERIVE REPRESSIVE DU POUVOIR EN PLACE
 Face à la recrudescence généralisée de l'insécurité et de la violence éhontée des droits de l'homme par le régime en place, le CNDD porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit : Quelques faits
 1. Le 15 août 2008, l'expert indépendant Akich Okola, chargé de la situation des droits de l'homme au Burundi publie un rapport où il déclare : « la situation générale des droits de l'homme au Burundi est détériorée. Durant le premier semestre de 2008, il y avait eu plus de 4 000 cas d'atteintes aux droits de l'homme impliquant des agents de la force publique ou des fonctionnaires des provinces. Dans la plupart des cas, il s'agissait de maltraitance, de viol ou de torture de suspects aux mains de la police, ou de violations de la procédure régulière par des fonctionnaires de la police ou de la justice »
 2. Le 19 août 2008 un rapport de l'International Crisis Group intitulé « Burundi : Renouer le dialogue » critique : « L'autorité de la loi fondamentale et celle de la cour constitutionnelle sont atteintes, la rupture du dialogue interne fait courir le risque d'une perte prématurée de crédibilité et de légitimité du scrutin, menant à des débordements pendant la campagne électorale ». 3. Le 5 septembre, plus de 250 associations de la société civile au Burundi expriment leur profonde inquiétude devant "la résurgence, comme en 2006, des actes de harcèlement, d'intimidation, de menaces (...) à l'encontre des acteurs de la société civile du Burundi". 4. Le 11 septembre 2008, suite à une décision du secrétaire général du gouvernement, M. Jean Claude Kavumbagu, directeur de l'agence de presse en ligne NetPress se voit délivrer un mandat d'arrêt mentionnant le délit de : « propos diffamatoires et outrage à l'autorité » et conduit à la prison centrale de Mpimba. C'est pour avoir publié le 10 août 2008, un article sur NetPress dans lequel il écrivait, au conditionnel : « On apprend des informations selon lesquelles le président Nkurunziza aurait recueilli cette information auprès de Secrétaire général du gouvernement. »
 5. Dans la même période on a constaté la multiplication de cas de persécution des acteurs de la société civile comme l'arrestation de Juvénal Rududura, secrétaire général adjoint du syndicat des travailleurs non magistrats du ministère de la justice ; la convocation des cadres de la ligue Iteka, et du président de l'OLUCOME par le procureur de la République en mairie de Bujumbura.
 6. Parallèlement, on déplore une recrudescence vertigineuse de la criminalité d'assassinats perpétrés quotidiennement, par des agents des FDN et la PN pour la plupart en se faisant passer pour des FNL. Position du CNDD
 1. Le CNDD interprète tous ces actes comme un signe de nervosité et de panique dans les rangs du pouvoir en place.
 2. Le CNDD y lit la volonté de celui-ci de réduire au silence les médias indépendants, les membres de la société civile et tous ceux qui osent dénoncer les abus et fautes de gestion du pouvoir.
 3. Le pouvoir en place veut manifestement créer un climat de terreur qui rendra incertaines les prochaines échéances électorales qu'il redoute en raison de la cause du bilan désastreux de son mandat.
 4. Le CNDD condamne une telle attitude et exige l'arrêt de ces persécutions, la libération sans condition et la réhabilitation des personnes injustement incarcérées notamment M Jean Claude Kavumbagu et Juvénal Rududura.
 5. Le CNDD exprime sa solidarité avec les victimes des arrestations arbitraires et des tracasseries du pouvoir.
 6. Le CNDD est préoccupé par l'absence d'accoute et de preuve le pouvoir burundais et exhorte les partis politiques soucieux de transparence et de démocratie à unir leurs efforts pour réclamer le dialogue qui fait cruellement défaut et hypothèque l'avenir du pays.
 7. A l'égard du dialogue il convient d'inscrire :
 a. Les questions de la sécurité, du désarmement des civils et de la paix définitive.
 b. Le problème des formes juridiques et institutionnelles (constitution, code électoral, indépendance de la magistrature etc.)
 c. La question électorale.
 d. Le problème de la radiation illégale des 22 députés.
 Le CNDD demande l'impunité.
 8. Pour parvenir à ce dialogue salutaire avec les bons offices de la communauté internationale il demande celle-ci de sortir de sa réserve incompréhensible depuis la radiation illégale des 22 députés et d'exprimer des expressions vigoureuses afin d'obliger le pouvoir à retrouver la voie du bon sens.
 9. Le CNDD interpelle l'opinion nationale, les partenaires politiques, les syndicats, les Eglises, les ONG et la société civile pour une prise de conscience mieux activement organisée, des dangers qui guettent le Burundi.
 Fait à Bujumbura, le 18 septembre 2008
 Pour le CNDD
 Hon. Léonard NYANGOMAPRÉSIDENT